

## ● **Débat d'orientation budgétaire**

Le débat d'orientation budgétaire permet d'informer les administrés sur la situation économique et financière de leur commune.

Il revêt un caractère informatif : il a pour but de renforcer la transparence budgétaire et d'éclairer ainsi les priorités de la collectivité.

Il n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants, toutefois, dans un souci de transparence la municipalité a décidé de l'organiser pour la première fois, le **mardi 17 mars**, à 20 h, dans la salle Montesquieu.